



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

DCM n°03/2

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17H30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Etaients présents (19) : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Olga MARGARIA, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Patrick JAUME.

Absents excusés donnant procuration (6) :

- Jean-Yves ANTON donne procuration à Paul CAIRE
- Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON
- Brigitte JACQUEY donne procuration à Céline MARTIN
- Alain LERDA donne procuration à Viviane GASTAUD
- Béatrice RAMOUL donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE
- Patrick VANHAUDENARDE donne procuration à Mario GROSSO

Absents excusés (2) : Patricia TREVAL, Ghislaine MARGARIA

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 14/03/2022

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : compte administratif 2021 du service de l'eau

Monsieur le maire expose que le compte administratif retrace l'intégralité des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. Il permet de comparer l'adéquation des prévisions avec les réalisations, notamment si les recettes n'ont pas été surestimées et si les dépenses n'ont pas été sous-estimées. Le résultat du compte administratif 2021 est identique à celui du compte de gestion, hors restes à réaliser, qui vient d'être présenté aux conseillers municipaux.

Il se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2020	Part affecté à l'investissement en 2020	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	99 634.68	0	-70 997.36	48 606.45	77 243.77
EXPLOITATION	128 049.55	0	23 835.43	0	151 884.98
TOTAL	227 684.23	0	-47 161.93	48 606.45	229 128.75

Monsieur le maire expose le compte administratif du service de l'eau selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Avant que les conseillers délibèrent, monsieur le maire rappelle qu'il doit quitter la séance. A l'unanimité les conseillers municipaux désignent madame Christine TESSON, 1^{ère} adjointe pour présider la séance pendant l'absence de monsieur le maire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte administratif 2021 du service de l'eau
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée à ce document

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
Thierry BONGIORNO

